

N° 771. CONVENTION¹ INTERNATIONALE POUR LA RÉPRESSION DE LA
TRAITE DES FEMMES ET DES ENFANTS, CONCLUE À GENÈVE LE 30
SEPTEMBRE 1921, SOUS SA FORME AMENDÉE PAR LE PROTOCOLE SIGNÉ
À LAKE SUCCESS, NEW-YORK, LE 12 NOVEMBRE 1947

ADHÉSION

Instrument déposé le .

18 février 1963

MADAGASCAR

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 53, p. 39 ; vol. 65, p. 333 ; vol. 76, p. 281 ; vol. 77, p. 364 ; vol. 199, p. 319 ; vol. 207, p. 338 ; vol. 324, p. 299 ; vol. 354, p. 394 ; vol. 401, p. 247, et vol. 435, p. 307.